

Point 18 de l'Ordre du Jour :

CREATION d'un PARCOURS FABRICATION ADDITIVE : CONCEPTION, DESIGN et REALISATION en LICENCE PROFESSIONNELLE « Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels »

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 12

Délibération CA 2020 02 04 – 12

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création d'un parcours *Fabrication additive : conception, design et réalisation* en Licence Professionnelle « Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	19
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020



Le Président ★
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le - 7 FEV. 2020

Point 19 de l'Ordre du Jour :

OUVERTURE de FORMATIONS à l'APPRENTISSAGE – Complément

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 13

Délibération CA 2020 02 04 – 13

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ouverture du complément présenté de formations à l'apprentissage.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	19
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 7 FEV. 2020

Point 20 de l'Ordre du Jour :

CREATION du DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) DROIT et ADMINISTRATION des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 14

Délibération CA 2020 02 04 – 14

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme d'Université (DU) *Droit et Administration des Collectivités Territoriales*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	19
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le – 7 FEV. 2020

Point 21 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION du DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES SIMULATION et E-SANTE (APASimE'S)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 15

Délibération CA 2020 02 04 – 15

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du Diplôme d'Université (DU) *Activités Physiques Adaptées Simulation et E-Santé (APASimE's)*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	19
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le – 7 FEV. 2020

Délibération CA 2020 / 02 / 04 – 16

Point 8 de l'Ordre du Jour :

SCHÉMA DIRECTEUR HANDICAP : BILAN ANNUEL 2019 – PERSPECTIVES 2020*Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 16 et 16 bis

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le bilan annuel 2019 et les orientations 2020 du Schéma Directeur Handicap.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• **Transmis au Recteur Chancelier le 7 FEV. 2020**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **4 FÉVRIER 2020**

Délibération CA 2020 / 02 / 04 – 17

Point 22 de l'Ordre du Jour :

ORGANISATION du RESEAU des ANIMALERIES

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 17

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'organisation du réseau des animaleries.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4

Fait le 5 février 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 7 février 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 5 février 2020**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 7 février 2020**.

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2020 / 02 / 04 – 18

Point 23 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION du REGLEMENT INTERIEUR de l'ÉTABLISSEMENT : AJOUT de la MISSION « APPRENTISSAGE »
COORDONNEE par le CFA de l'UNIVERSITE de LORRAINE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 18

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du Règlement Intérieur de l'Établissement, consistant en l'ajout de la mission « apprentissage » exercée par le CFA de l'Université de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	17
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 7 février 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 5 février 2020**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 7 février 2020**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2020 / 02 / 04 – 19

Point 24 de l'Ordre du Jour :

STATUTS de l'EA 3945 CENTRE de RECHERCHE UNIVERSITAIRE LORRAIN d'HISTOIRE (CRULH)*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 19

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les statuts de l'EA 3945 Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire (CRULH),

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	17
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 5 février 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 7 février 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 5 février 2020**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 7 février 2020**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2020 / 02 / 04 – 20

Point 25 de l'Ordre du Jour :

ADHESION de l'UNIVERSITE de LORRAINE à la FONDATION « LEARNING LAB NETWORK »*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 20

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'adhésion de l'Université de Lorraine à la Fondation « *Learning Lab Network* », sur une durée de 3 ans.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	17
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le - 7 FEV. 2020

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **4 FÉVRIER 2020**

Délibération CA 2020 / 02 / 04 – 21

Point 26 de l'Ordre du Jour :

« INSTRUCTION HSE (Hygiène Sécurité Environnement) » – (INSTRUCTION GENERALE pour la SANTE et la SECURITE au TRAVAIL à l'UNIVERSITE de LORRAINE)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 21

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'instruction générale pour la Santé et la Sécurité au Travail à l'Université de Lorraine, « Instruction HSE (Hygiène Sécurité Environnement) ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	17
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

Fait le 5 février 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **– 7 FEV. 2020**

Délibération CA 2020 / 02 / 04 – 22

Point 27 de l'Ordre du Jour :

BILAN SANTE et SECURITE au TRAVAIL 2018*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 22

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le bilan Santé et Sécurité au Travail de l'année 2018.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	17
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **7 FEV. 2020**

Délibération CA 2020 / 02 / 04 – 23

Point 28 de l'Ordre du Jour :

DOSSIER d'EXPERTISE en vue du PROJET de CREATION du DATA CENTER MUTUALISE de LORRAINE (DCML)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 23

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le dossier d'expertise en vue du projet de création du Data Center Mutualisé de Lorraine (DCML).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	17
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 7 février 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 5 février 2020**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 7 février 2020**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2020 / 02 / 04 – 24**MOTION du CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE sur le projet de LOI de PROGRAMMATION PLURIANNUELLE de la RECHERCHE (LPPR)**

« L'université et les organismes de recherche ont besoin d'une Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). La France est en effet un pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) où le financement public de la recherche publique est le plus faible (0,76% du PIB (Produit Intérieur Brut) contre 1% en Allemagne).

Si le contenu de la LPPR n'est pas connu à ce jour, le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine tient à réaffirmer avec force les principes incontournables pour garantir, dans le cadre du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le bon fonctionnement et le rayonnement de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les rapports préfigurant ce projet de LPPR ont plongé le monde universitaire dans l'inquiétude. Soucieux de préserver une université ouverte à tous et de lutter contre toutes les formes de précarité des personnels, le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine réaffirme son attachement aux statuts pérennes des enseignants-chercheurs (Professeurs et Maîtres de conférences), des enseignants et des chercheurs. Il s'oppose au développement de toutes les formes de contractualisation dont les effets sur la recherche et la formation sont délétères. Il réaffirme la nécessité de trouver les moyens pérennes pour permettre la création de postes de titulaires (pour les EC et les BIATSS) et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels (titulaires et non-titulaires). Il affirme encore sa volonté de défendre les cadres nationaux de qualification et d'évaluation. Il appelle à augmenter significativement les dotations annuelles des unités de recherche, plutôt que d'augmenter uniquement le poids des appels à projets dans le financement de la recherche.

Redonner à la France la place qu'elle mérite dans le concert des grands pays de recherche et de développement, c'est faire confiance aux opérateurs de recherche que sont les universités et les organismes de recherche, dans la durée. »

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la motion du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine sur le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	17
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 février 2020

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• **Transmis au Recteur Chancelier le – 7 FEV. 2020**